



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE  
COMpte-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
du 9 novembre 2020

DEPARTEMENT DU  
JURA  
Arrondissement  
de Saint-Claude  
*Canton de  
Moirans-en-Montagne*

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 19

Le quorum de 10 est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés : .....David GEAY pouvoir à Nathalie SAULNIER  
.....Lauriane DAVID pouvoir à Cindy PERY  
.....Roseline BONDIVENNE pouvoir à Rachel BOURGEOIS

Membre absent : néant

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. Bahadir GUZEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal.

La séance du Conseil Municipal s'ouvre par une minute de silence en hommage à Samuel Paty professeur d'histoire à Conflans-Sainte-Honorine victime d'une attaque terroriste le 16 octobre 2020.

M. Serge LACROIX intervient : il est surpris que le Conseil Municipal se tienne en salle du Conseil et non à la salle des fêtes compte tenu de l'évolution et de la propagation de la COVID-19.

Mme Joëlle RAGOZZA explique que la loi autorisant la délocalisation des conseils municipaux n'a pas encore été promulguée au jour du conseil mais devrait l'être dans les jours à venir. Sans cette loi, il est légalement interdit de délocaliser le lieu de réunion du Conseil Municipal. Cette loi permettra également d'abaisser le quorum et d'augmenter à 2 le nombre de pouvoirs par conseiller.

M. Pierre Grandclément demande si le quorum peut être atteint avec des personnes non présentes physiquement mais assistant au conseil municipal en distanciel.

Mme Joëlle Ragozza explique que le quorum est calculé par rapport aux personnes présentes physiquement.

M. le Maire interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 23 septembre 2020.

*M. Serge LACROIX demande pourquoi le courrier de Jean-Pierre Brocard relatif à sa démission n'a pas été publié dans le compte rendu du Conseil Municipal du mois de septembre.*

*M. Grégoire Long avait estimé que la lecture du courrier était suffisante. Il demande d'insérer ce courrier dans le présent compte rendu.*

Monsieur Jean-Pierre Brocard  
7 impasse du Soleil Levant  
39260 Moirans en Montagne

Moirans en montagne le 28 août 2020

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Maire,

Membre du conseil municipal de Moirans en Montagne depuis le 28 mai 2020 et chargé des questions liées au CCAS, aux travaux et à la commission des affaires sociales, je vous informe par la présente, de ma démission de mon poste de conseiller municipal.

En effet ce début de mandat vis à vis des élus de l'opposition a été marqué par des mensonges, de l'irrespect, du mépris et de l'arrogance; je rejette cette façon d'agir et c'est ce qui motive ma démission.

Veuillez recevoir monsieur le Maire l'expression de mes sentiments respectueux

Jean-Pierre Brocard



M. le Maire sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire présente ensuite les réunions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal :

- 4° commission : lundi 28 septembre 2020
- Exécutif : lundi 5 octobre 2020
- 2° commission : jeudi 8 octobre 2020
- CCAS : mercredi 14 octobre 2020
- Comité Culturel d'Animations : mercredi 21 septembre 2020
- Exécutif : lundi 26 octobre 2020
- Commission d'Appel d'Offres : lundi 2 novembre et mercredi 4 novembre 2020
- 4° commission : lundi 2 novembre 2020
- Colis de Noël : mardi 3 novembre 2020
- 3° commission : mercredi 4 novembre 2020

Les documents sur table :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Mise aux normes de l'Hôtel de Ville et de la Grenette : résultat de la consultation
- Plan d'aménagement du parvis arrière de l'Hôtel de ville.

M. le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

## 1 – Affaires courantes :

### A – Revitalisation du Bourg-Centre : mise aux normes de l'Hôtel de Ville et de la Grenette.

La première tranche des aménagements urbains liés à la revitalisation du Bourg-centre s'est achevée avec la réception des travaux du centre-ville de la commune. Le deuxième volet de cette opération débutera prochainement avec la mise aux normes incendie et accessibilité de la mairie et de la grenette. M. le Maire présente le projet aux conseillers municipaux ainsi que le tableau d'analyse des offres. Il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Entreprises	Montant en € HT
Lot n°1 – Démolitions – Maçonnerie	SARL Pesenti – 01110 Hauteville-Lompnes	88 093,60
	<i>Dont Monument Historique</i>	<i>56 594,81</i>
Lot n°2 – Menuiseries intérieures et extérieures	<i>Aucune offre. Nouvelle consultation à engager</i>	
Lot n°3 – Zinguerie	<i>Aucune offre. Nouvelle consultation à engager</i>	
Lot n°4 – Serrurerie	<i>Aucune offre. Nouvelle consultation à engager</i>	
Lot n°5 – Ferronnerie d'art	Ets. Mercier Anthony – 39 100 Dole	42 510,00
Lot n°6 – Plâtrerie, peinture, sol souple	Ets. Bonglet – 39001 Lons-Le-Saunier	25 910,88
	<i>Dont Monuments Historiques</i>	<i>8 888,30</i>
Lot n°7 – Carrelage	SARL Primatesta – 39000 Lons-le-Saunier	5 020,50
Lot n°8 – Plomberie, sanitaire	SAS Picard – 39200 Saint-Claude	6 432,74
Lot n°9 – Ascenseur	<i>Aucune offre. Nouvelle consultation à engager</i>	
Lot n°11 - Electricité	SAS SCEB – 39200 Saint-Claude	117 000,00

*Mme Laurence MAS demande si les entreprises de Moirans-en-Montagne ont été consultées ?*

*M. le Maire explique que les entreprises de Moirans-en-Montagne ont été consultées, mais que pour certaines le chantier était trop lourd à gérer faute de capacité suffisante.*

M. Le Maire soumet au vote l'attribution des lots :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire rappelle que ces travaux comprennent également la restauration de certains éléments patrimoniaux des monuments historiques Hôtel de ville et grenette. Ces interventions peuvent être subventionnées par la DRAC, la Région BFC et le Département du Jura. Il est proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT
Honoraires	20 788,08 €
Travaux	107 993,11 €
Divers et imprévus (5%)	5 399,66 €
<b>Total</b>	<b>134 180,84 €</b>

Recettes	Montant
Etat (DRAC BFC) – 30%	40 254,25 €
Région BFC – 20%	26 836,17 €
Département du Jura – 20%	26 836,17 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 30%	40 254,25 €
<b>Total</b>	<b>134 180,84 €</b>

Et de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération au titre de l'inscription de l'édifice au registre supplémentaire des Monuments Historiques.

M. Le Maire soumet au vote :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### B – Aménagement du parvis arrière de l'Hôtel de Ville

M. le Maire présente le projet à l'assemblée à l'aide du plan fourni par l'Atelier Chardon. Ce projet reprend les mêmes principes d'aménagement que devant l'hôtel de ville, avec une entrée pour les personnes à mobilité réduite qui pourront accéder à l'ascenseur. Deux placettes seront aménagées avec des jeux et des petites clôtures pour protéger les enfants. Le long de la grenette, un cheminement piéton permettra d'accéder au parvis arrière de la grenette. Les éclairages publics seront repris (passage en led) et un effacement d'une ligne basse tension sera réalisé le long de la rue Voltaire. Le parvis de la grenette sera aménagé avec un plateau ralentisseur pour couper la vitesse et une piste cyclable depuis la salle des fêtes jusqu'à la maison de santé. Le nombre de stationnements est quasiment maintenu (1 à 2 places en moins) mais la réhabilitation de la rue Voltaire (2<sup>ème</sup> tranche) et de la rue Jean Jaurès permettra de créer de nouveaux stationnements. La sortie du parking se fera perpendiculairement à la voie pour une meilleure visibilité et pour protéger les piétons.

Une réunion a également été organisée avec M. Gudefin, Chef de l'agence routière départementale de Saint-Claude (Conseil Départemental du Jura). En effet, la rue Voltaire est référencée comme une route départementale. Tous travaux ou aménagements devant y être entrepris doivent faire l'objet d'une autorisation du département (convention).

*M. Pierre Grandclément demande s'il est possible d'avoir un plan avec légende.*

*Mme Laurence Mas demande combien de places de stationnement seront enlevées ou perdues du fait de ces aménagements.*

*M. le Maire explique qu'il y aura sensiblement le même nombre de places de stationnement à deux près, mais que tout n'était pas encore figé.*

*Mme Laurence Mas demande ensuite ce qu'il adviendra des emplacements des poubelles.*

*M. Grégoire Long explique que des emplacements provisoires resteront en place et que la problématique des poubelles a été prise en compte dans le réaménagement urbain.*

*M. Serge Lacroix demande s'il s'agit des « mollok ».*

*M. le Maire répond que c'est un peu tôt pour l'envisager. Il est favorable à l'implantation des containers semi-enterrés de type « mollok » sur la commune mais pour le moment, ce projet relève de la compétence de l'intercommunalité Terre d'Émeraude Communauté. Le Sictom souhaite effectivement mutualiser les tournées avec les villages alentours.*

*M. le Maire explique que le coût total d'investissement pour l'aménagement se monte à 305 732,28 € HT dont une partie est subventionnée par l'Etat (106 588 €), la Région (91 720 €) et le Département (10 625 €). La commune aurait 96 799,28 € en autofinancement.*

*M. Serge Lacroix demande s'il s'agit des mêmes sommes que dans l'ORT.*

*M. le Maire explique que la convention Opération de Revitalisation de Territoire a été modifiée pour favoriser le développement de l'îlot Cinéma – Salle des fêtes. Le financement de l'ORT est réparti différemment mais reste globalement le même.*

M. le Maire propose de voter l'approbation du projet et du plan de financement prévisionnel :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### C – Département du Jura - Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité (plateau ralentisseur rue Voltaire).

M. le Maire rappelle qu'une convention doit être passée avec le Département du Jura pour l'aménagement du plateau ralentisseur rue Voltaire. Il est proposé d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité, à savoir un plateau ralentisseur Rue Voltaire liant la commune de Moirans-en-Montagne et le Département du Jura et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

*Mme Laurence Mas demande comment la municipalité va gérer le flux de la circulation durant les travaux.*

*M. le Maire explique que cette problématique est à l'étude.*

### D – Subventions communales :

M. le Maire propose d'étudier les subventions que la commune octroie aux associations locales ainsi que les autres subventions accordées aux associations départementales et nationales. M. le Maire explique que des associations ont déjà perçu une partie de leur subvention et que l'approbation par le conseil municipal porte sur les reliquats.

Association ou organisme	Montant
Les Francas du Jura	39 128 €
Comité Culturel d'Animation	4 000 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	335 €
L'automne musical	200 €
Sclérosés en plaques – Massif Jurassien	60 €
Ligue contre le cancer – Comité départ.	50 €
Perce-Neige	50 €
Association Valentin Haüy	50 €
Secours Populaire – Fédération du Jura	50 €
PEP 39	40 €
Les Restos du Cœur	250 €

*Mme Laurence MAS demande ce qui justifie le versement d'une subvention au comité culturel d'animations compte tenu de la situation sanitaire et des interdictions de rassemblements.*

*M. le Maire explique que cette subvention est versée au titre des projets pour la saison prochaine, il ajoute que le CCA a d'ambitieux projets pour l'année 2021.*

M. le Maire soumet au vote l'approbation des subventions allouées.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0



## E – Décision modificative

Suite à un projet immobilier qui n'a pas été réalisé mais qui a fait l'objet d'une taxation au titre de la taxe d'aménagement perçue par la commune d'un montant de 11 600€, cette somme doit être remboursée. Cette recette devient donc une dépense qui n'était pas prévue au budget. Il est donc proposé de prendre le crédit nécessaire sur une autre ligne budgétaire, comme suit :

- Dépense d'investissement : article 10226 Taxe d'aménagement (chapitre 10) : + 11 600 €
- Recette d'investissement : article 10222 – FCTVA (chapitre 10) : - 11 600 €

Il est proposé d'approuver cette décision modificative.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## F – Règlement intérieur : modification

Suite à une remarque du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Saint-Claude concernant la rédaction des articles 8 et 10 du règlement intérieur du conseil municipal, il est procédé aux modifications demandées. M. le Maire en fait lecture.

### Article 8 : Les commissions consultatives

*Les commissions permanentes et spéciales instruisent les affaires qui leur sont soumises par le maire et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités ; elles émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.*

*Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.*

*Les commissions permanentes sont les suivantes :*

- Commission Etat Civil et Affaires sociales : 7 membres
- Commission Education – Culture – Vie Associative et sportive : 7 membres
- Commission Travaux – Urbanisme - Environnement : 7 membres
- Commission Cadre de vie - Relations commerce & artisanat : 7 membres

*Chaque membre du conseil est membre d'au moins une commission.*

*La désignation des membres du conseil au sein de chaque commission intervient au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.*

*Les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.*

*Si nécessaire, le conseil peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière. Le responsable administratif de la commune ou son représentant assiste de plein droit aux séances des commissions permanentes et des commissions spéciales. Il assure le secrétariat des séances. En effet, les réunions des commissions donnent lieu à l'établissement d'un compte-rendu sommaire.*

### Article 10 : Le quorum

*Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Au cas où des membres du conseil municipal se retireraient en cours de réunion, le quorum serait vérifié avant la mise en délibéré des questions suivantes.*

*Les procurations n'entrent pas dans le calcul du quorum. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le conseil pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.*

*M. Pierre Grandclément demande si le quorum peut être atteint en distanciel ou s'il faut obligatoirement être présent physiquement pour atteindre le quorum.*

*M. le Maire explique que le quorum ne peut être atteint et validé que si les conseillers sont présents physiquement.*

*Mme Joëlle Ragozza rappelle que le quorum sera ramené à 7 et 2 pouvoirs par conseillers lorsque la loi sur la prorogation de l'état d'urgence sanitaire sera promulguée.*

Une seconde modification est apportée au règlement par l'ajout de l'article 26. M. le Maire en fait lecture.

*Article 26 : Questions d'ordre général sur les affaires municipales à l'administration de la commune  
Toutes questions d'ordre général sur les affaires municipales à l'administration de la commune émanant des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale doivent être adressées au maire par écrit.*

*Mme Laurence Mas estime que l'article 26 est particulièrement dirigé contre l'opposition. Elle demande quelles sont les affaires municipales concernées car le texte n'est pas très clair.*

*M. le Maire explique que ce sont les affaires sensibles de la commune, tels que la sécurité, la crise sanitaire et la gestion du personnel. M. Grégoire Long explique qu'en qualité de Maire il se doit de protéger le personnel qui peut être mis en difficulté face à certaines questions de conseillers.*

*M. Serge Lacroix estime quant à lui que le personnel administratif est suffisant compétent pour savoir s'il peut répondre ou non à certaines sollicitations.*

*M. le Maire répond que cet article a été ajouté à la demande du personnel.*

*Il est proposé que cet article soit révisé en généralisant à l'ensemble des élus.*

M. le Maire soumet les modifications du règlement intérieur au vote du conseil :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

## **G – Charte Sécurité Routière**

M. le Maire a rencontré Mme Maud-Carola Plumecocq référente sécurité routière auprès de la préfecture du Jura. Mme Plumecocq a présenté la charte de la sécurité routière. Ce document est à destination des employés et agents communaux afin de les sensibiliser aux dangers de la route mais également aux comportements générateurs d'accident.

Cette Charte a été signée et chaque agent a reçu une copie des 7 engagements.

## **H – Services techniques – Véhicule Utilitaire**

La société Infocom – France collectivité investissement a proposé à la commune la mise à disposition d'un véhicule en partie financé par la publicité sur la carrosserie du véhicule. La liste des commerçants, artisans et entreprises de la ville a été transmise à cette société qui les démarchera pour figurer sur la carrosserie.

Le véhicule est gratuit, seuls l'entretien des pneumatiques, l'assurance et les frais de carburant sont à la charge de la collectivité.

*M. Serge Lacroix intervient en indiquant qu'il est contre ce type de démarche qui consiste à solliciter des entreprises déjà en difficulté en raison des conséquences économiques de la crise sanitaire.*

*M. le Maire rappelle que le parc véhicules des services techniques est largement vieillissant. Il explique qu'il n'y a aucune obligation pour les entreprises en difficulté de souscrire un contrat publicitaire et que toutes les entreprises ne sont pas en difficulté. Il rappelle également que la commune et Terre d'Émeraude Communauté se sont engagées dans le soutien de l'économie locale.*

*Mme Laurence MAS souhaite connaître le coût pour la commune.*

*M. le Maire indique que le coût global est de 1 900 €/an, comprenant le logo de la commune sur le capot avant. Il s'agit d'un fourgon trafic de marque Renault.*

*M. Serge Lacroix demande pourquoi la commune n'a pas opté pour un véhicule électrique.*

*M. le Maire explique que sur le modèle choisi il n'existe pas de version électrique et rappelle que la commune n'est pas encore équipée en borne.*

## I – Location d'un local communal – 4 rue du Jura

La commune a établi un bail précaire avec la brasserie des « 4 Chemins » pour le stockage de son mobilier et matériel de terrasse au n°4 rue du Jura. Le contrat a été établi pour 12 mois et le loyer a été fixé à 250 €/mois.

## 2 - Terre d'Emeraude Communauté

### A – CIID – Commission intercommunale des impôts directs – Composition

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes doit constituer la commission intercommunale des impôts directs. La commune doit proposer un membre du conseil pour siéger à la commission intercommunale.

M. le Maire propose de nommer Mme Lauriane DAVID et interroge l'assemblée sur d'éventuelles autres candidatures. Sans autre candidature, il soumet ce choix au vote du Conseil :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### B – CLECT – Commission locale d'Évaluation des charges transférées - Composition

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes doit également constituer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il est rappelé que la CLECT a la charge d'évaluer les transferts de charges opérés au sein de la Communauté de communes. La commune doit proposer un membre du conseil pour siéger à cette commission, le souhait de l'intercommunalité étant que les maires de chaque commune siègent à cette commission.

M. le Maire se porte donc candidat pour siéger à cette commission.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire communique également deux informations :

- La communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté a reçu des demandes des communes pour l'assainissement et les travaux d'assainissement. Ces demandes ont été chiffrées et représentent 13 millions d'€ d'investissement. Suite à ce transfert de compétence, la CLECT devra se réunir très prochainement.
- M. Benoît Colin a également été élu membre du bureau du Sidec.

### C – Pacte Financier et Fiscal de Solidarité : avenant n°3 et fonds de concours :

M. le Maire donne la parole à Mme Joëlle Ragozza pour présenter les mécanismes de ce pacte financier et fiscal de solidarité. Ce pacte a été mis en place en 2018 par la Communauté de Communes Jura Sud avec les 17 communes associées. Jura Sud avait élaboré une stratégie permettant d'augmenter son coefficient d'intégration fiscal, de manière à bonifier sa dotation globale de fonctionnement (dotation de l'Etat). Pour ce faire, il appartenait à l'intercommunalité d'augmenter ses impôts. Pour que cette levée d'impôt ne pèse pas sur le contribuable, les communes pouvaient baisser d'autant leur fiscalité, ce qu'a fait la commune de Moirans-en-Montagne pour partie. Le volume global de recette supplémentaire pour Jura Sud était de 500 000 €, dont 147 000 € pour la commune de Moirans-en-Montagne. En parallèle, Jura Sud prenait en charge le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC), Jura Sud étant un territoire contributeur. Avec le pacte financier et fiscal de solidarité, l'intercommunalité s'engage à reverser aux communes l'équivalent de la perte liée à cette baisse d'impôt, déduction faite du FPIC. La nouvelle intercommunalité formant les 4 anciennes communautés de communes est désormais un territoire bénéficiant du FPIC et n'est donc pas contributeur. Ainsi Terre d'Emeraude Communauté compensera la perte d'impôt à hauteur de 147 000 €



pour Moirans-en-Montagne en 2020. L'ensemble des engagements de Jura Sud étant transférés à Terre d'Émeraude Communauté, un avenant doit être voté au PFFS.

Il a été mentionné plus haut que la baisse des impôts par Moirans-en-Montagne avait été partielle, la différence correspondait à la participation de Moirans-en-Montagne au festival Idéklic. Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prévoit donc le versement de cette participation à l'intercommunalité par un fonds de concours. Le montant pour l'année 2020 est de 8 000 €, le festival ayant été annulé.

M. le Maire soumet au vote du conseil les termes de ce Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec Terre d'Émeraude Communauté :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

*M. Serge Lacroix demande où en est le projet de maison des aînés.*

*M. le Maire explique que ce projet a dû être relancé, une réunion s'est tenue récemment en mairie avec les représentants de l'OPH du Jura. Celui-ci, porteur du projet avait mis au budget 1 million d'euros il y a deux ans. Faute de réalisation du projet, l'OPH du Jura souhaitait annuler ces crédits.*

*Le budget établi pour 2020 par Terre d'Émeraude Communauté comprend une enveloppe de 50 000 € pour la réfection du pont et la démolition des anciens ateliers. Lors de l'échange avec l'OPH du Jura, il a été évoqué le fait que le plan de financement doit aussi prévoir 100 000 € pour la voirie, ce qui n'a pas été budgétisé en 2021.*

*Par ailleurs, le dossier était inexistant à la communauté de Communes. Il convenait donc de présenter un dossier au nouveau vice-président. Après échange avec M. Jean-Pierre Brocard, ce dossier a été reconstitué. M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'avancée sur le dossier en 2019, l'OPH du Jura était en attente de réponse et aucun agent n'était affecté à ce projet à Jura Sud.*

*Actuellement Terre d'Émeraude Communauté souhaite reprendre ce projet à condition que cette maison des seniors ait une valeur ajoutée sinon, il n'est pas de grand intérêt pour le territoire. Cette valeur ajoutée pourrait être apportée par un tiers en proposant des services à ce lieu. La maison « Bois » pourra être cédée à ce tiers, qui proposera ces services. La cession de cette maison permettra aussi à la communauté de communes d'enregistrer une recette.*

*Une réunion est prévue prochainement pour poursuivre ce projet. M. le Maire souhaite que ce dossier puisse aboutir avec un service associé.*

*M. Serge LACROIX explique que la somme de 50 000 € était effectivement budgétée et l'acquisition de la maison Bois était en cours. L'agent en charge de ce dossier à Jura Sud était Salim BOUZIOUKH, il était donc au courant et il y a bien eu une passation du dossier.*

*M. Eddy Lussiana répond qu'il n'a jamais été destinataire du dossier et qu'après avoir consulté les directeurs de Terre d'Émeraude Communauté, personne ne l'avait. Il y avait un chiffrage mais pas de dossier.*

*Mme Laurence Mas demande quels types de services seront proposés.*

*M. le Maire précise qu'il y aura probablement des services d'aide à la personne, un service de gardiennage etc. L'ensemble des services pouvant être proposés fait l'objet de discussions au sein de la communauté de communes.*

*M. Serge Lacroix ajoute qu'il compte sur M. le Maire pour défendre ce dossier et négocier pour notre territoire.*

*M. le Maire répond qu'il fera tout ce qu'il faut pour amener le projet à son terme.*

### 3 – Commissions Municipales

#### A – Commission Etat-Civil et Affaires Sociales

- COVID-19 - Situation sanitaire dans le Jura :

M. Eddy Lussiana fait part de l'audioconférence du 6 novembre 2020 organisée par les services de la préfecture avec les maires des villes et bourgs centres du Jura. Le taux d'incidence pour le département est de 706/100 000 alors que la moyenne nationale est de 450/100 000. Le taux de positivité est de 25%.

Il a été constaté une forte hausse des cas chez les moins de 18 ans et il a été déterminé que les contaminations avaient lieu principalement lors de rassemblements familiaux. D'après le directeur de l'ARS du Jura le pic de l'épidémie est attendu entre le 15 et le 30 novembre 2020.

Dans ce contexte sanitaire au jour de la tenue du Conseil Municipal, M. Eddy Lussiana informe le conseil qu'il a été décidé de relancer la veille sanitaire au profit des personnes vulnérables et isolées. Les bénévoles ont en grande partie répondu présents, certains n'ont pas pu rejoindre la veille sanitaire car ils sont pris par leur profession.

M. le Maire complète les propos de M. Eddy Lussiana : le directeur de l'ARS est particulièrement inquiet de la situation sanitaire dans le département et n'exclut pas l'hypothèse de choix thérapeutiques. Il est rappelé que M. le Préfet organise cette audioconférence chaque semaine avec l'ARS et l'Inspection d'académie.

- Le repas des Aînés :

Toujours dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, M. Eddy Lussiana rappelle que la municipalité a été contrainte d'annuler le repas des Aînés. Cette décision a été prise avant les annonces gouvernementales, l'équipe municipale ne souhaitant pas exposer inutilement les seniors. Toutefois, une solution alternative a été envisagée. En effet, le dispositif de colis de Noël a été étendu à toutes les personnes de plus de 70 ans. Un courrier leur a été adressé pour expliquer la situation et permettre de réserver leur colis. Les réponses sont attendues pour le 15 novembre 2020 afin de permettre la confection des colis avec des produits locaux achetés auprès des commerçants de Moirans-en-Montagne. Les achats sont réalisés localement non seulement pour promouvoir le commerce et l'artisanat mais également pour soutenir les commerces. Ces colis seront pris en charge par le budget du CCAS et si besoin par le budget général de la commune. Le budget global (colis et repas) sera respecté.

- Cérémonie du 11 novembre

Conformément aux directives de M. le Préfet, M. Eddy Lussiana précise que les commémorations du 11 novembre pourront avoir lieu mais en comité restreint à 6 personnes.

## **B – Commission Education – Culture – Vie Associative et Sportive**

- Education : rentrée du 2 novembre 2020

Mme Rachel Bourgeois informe le conseil que le protocole de rentrée pour le 2 novembre a été diffusé le 30 octobre 2020. Il impose le port du masque pour les enfants de plus de 6 ans.

Ce nouveau protocole nécessite l'ouverture d'un espace de restauration scolaire supplémentaire afin de respecter les règles de distanciation. La restauration est organisée en 3 services au lieu de deux ce qui permet aussi aux plus jeunes de l'école Saint-Joseph de manger à 11 heures 30. La commune a donc réouvert la salle du temps libre.

Les nouvelles dispositions sanitaires ne permettent plus à Mme Roseline Bondivenne d'être présente au bus pour accompagner les enfants. En effet, elle fait partie des personnes vulnérables. Il a donc été proposé à M. Jean-Pierre Michaille que ce service soit assuré par les ATSEM et le directeur d'Ecole.

Parmi le personnel communal, il y a eu un cas contact Covid-19, ce qui a nécessité de réorganiser le planning des agents. Ceci a été possible car l'école de musique est fermée ainsi que le cinéma et la salle des fêtes.

Afin de pouvoir pallier au manque d'effectifs parmi les ATSEM en cas de contamination, Mme Marie-Claire Michaud, jeune retraitée, s'est portée volontaire pour effectuer des remplacements. Les agents des services techniques se sont également portés volontaires pour aider et compenser si besoin. Une mobilisation des agents intercommunaux est également à l'étude.

La prise en charge des élèves en cas de covid-19 ou de cas contact s'organise selon les structures. L'accueil de loisirs compense l'absence des animateurs en arrêt. A l'école, les élèves sont répartis dans les classes en cas d'absence de leur instituteur.

Bien que cette formule ait soulevé des interrogations à la rentrée scolaire de septembre, la décision de la municipalité de séparer les enfants de l'école publique et de l'école privée a été saluée par une famille en novembre. Mme Rachel Bourgeois ajoute que suite à un cas contact, les animateurs de l'accueil de loisirs ne prennent plus leur repas en commun avec les enfants, ils déjeunent avant ou après.

Mme Rachel Bourgeois informe que l'outil **ECLAT-ENT BFC** (environnement numérique de l'élève) a été mis en place par la commune et M. Michaille. Il sera finalisé par l'inspection académique (M. Jeantet Olivier) au 13 novembre 2020.

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal, la commune et Terre d'Emeraude Communauté ont établi une convention pour utiliser les locaux de l'ancien CLSH.

#### **- Plan de sécurité :**

Mme Rachel Bourgeois informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été déposé auprès de l'Etat le 9 novembre 2020. Cette demande de subvention permet de financer en partie les travaux de sécurisation des écoles et d'honorer la demande de l'Inspection Académique faite depuis plusieurs années.

M. le Maire précise les travaux qui seront entrepris notamment la pose d'un barreaudage de part et d'autre du portail d'entrée de l'école, d'une clôture entre la propriété privée et la cour de l'école publique, de barrières destinées à sécuriser le cheminement des enfants aux abords de l'école privée et enfin la pose d'un volet supplémentaire à l'école publique afin d'éviter les intrusions et dégradations.

M. Serge Lacroix intervient en précisant que certains aménagements envisagés avaient été prévus par son équipe. Mme Laurence Mas souhaite que les subventions soient accordées et rappelle qu'un dossier avait déjà été déposé au cours du précédent mandat.

Mme Rachel Bourgeois répond que même sans subvention les travaux seront effectués et que l'équipe municipale actuelle n'a pas attendu les événements tragiques d'octobre 2020 pour prendre en main ce dossier, les premières démarches ayant été faites en juin 2020.

M. le Maire propose d'approuver le projet de sécurisation des écoles publique et privée et de l'accueil de loisirs selon les préconisations des services de la gendarmerie pour un montant total 11 472 € HT, et de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **- Conseil de l'école Primaire :**

Le Conseil d'École a été reporté en raison du contexte sanitaire. Mme Rachel Bourgeois rappelle les effectifs de l'école Roger Millet, soit 174 élèves. Les effectifs pour la rentrée 2021/2022 sont à ce jour de 165 + 9 élèves en dispositif ULIS. M. Michaille remercie la municipalité pour l'aménagement de la salle de motricité en salle de classe et le maintien des budgets de fonctionnement.

*Mme Laurence Mas pose la question de la prise de la compétence scolaire par Terre d'Emeraude Communauté.*

*M. le Maire répond que l'intercommunalité ne prendra pas cette compétence en 2021 et rappelle qu'elle ne fait pas partie des compétences obligatoires. Cependant, si un projet d'investissement est déclaré d'intérêt communautaire, il sera financé par Terre d'Emeraude Communauté. Une commission spécifique va être créée pour identifier les projets d'intérêt communautaire.*

#### **• Culture**

Mme Rachel Bourgeois rappelle que la commune de Moirans-en-Montagne a obtenu le Label « Ville et Métiers d'Art » le 17 décembre 2014. La remise du trophée a eu lieu le 11 mai 2015. Des actions ont été menées pour promouvoir l'artisanat et les métiers d'Art notamment l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art et la création du collectif du Haut-Jura regroupant les villes de Moirans-en-Montagne, Saint-Claude et Morez (les 3 villes sont labellisées).

Afin de relancer les partenariats et présenter la nouvelle équipe municipale, Mme Rachel Bourgeois a rencontré Mme Jacqueline Laroche, adjointe au maire de Morez et M. Jean-Christophe Piffaut, directeur de la maison de l'émail le 29 octobre 2020, afin d'évoquer l'organisation des JEMA qui devaient se tenir au printemps 2020 et qui ont été reportées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Une réunion se tiendra le 19 novembre 2020 à Ravilloles à l'Ateliers des Savoirs Faire.

La commune doit désigner un référent VMA. M. le Maire propose de nommer Mme Rachel Bourgeois et soumet son choix au vote des membres du conseil :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### C – Commission Travaux – Urbanisme - Environnement

- Forêt communale – Adhésion au Label PEFC (Pan European Forest Certification)

M. Benoit Colin présente le label PEFC. Il s'agit d'un label certifiant que la gestion de la forêt communale respecte les principes du développement durable. Cette certification permet de mettre sur le marché des bois de qualité supérieure et exploités selon les principes du label PEFC. Pour ce faire, la commune doit renouveler son adhésion au label PEFC.

M. le Maire soumet au vote le renouvellement à l'adhésion PEFC.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Contrôle de la délégation du service public – Dalkia : Mission Inddigo

M. Benoit Colin rappelle que la délégation du service public confiée à Dalkia de 2009 à 2031 peut faire l'objet d'un contrôle par un bureau spécialisé chaque année. Ce contrôle porte sur les aspects techniques, financiers et juridiques de l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur par Dalkia. Il est proposé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la délégation de service public Chaufferie Bois et réseau de chaleur au cabinet INDDIGO - 367 Avenue du Grand Ariétaz - 73 024 CHAMBERY Cedex pour un montant total de 12 870 € TTC pour les exercices 2019 et 2020.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Service public d'assainissement collectif – Rapport sur la qualité du service

M. Benoit Colin rappelle que la commune doit établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport a été présenté lors du dernier conseil municipal pour l'eau potable. Il appartient à la commune de présenter le rapport assainissement 2019, la prise de compétence par la communauté de communes étant effective au 01<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce rapport a été remis à chaque conseiller municipal. M. Benoît Colin le commente et indique que tous les indicateurs sont au vert. Il salue le travail réalisé par M. Victor Brossard, responsable des services techniques communaux en charge de l'assainissement et de la gestion de la station d'épuration et des réseaux collectifs.

### D – Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Confinement et commerce de proximité :

Mme Nathalie Saulnier confirme que le commerce local est en souffrance en raison de la crise sanitaire, en particulier les commerces non essentiels. En soutien à l'économie locale, un courrier de M. le Maire a été diffusé le 2 novembre 2020 aux commerçants listant les aides qu'ils peuvent mobiliser et les invitant à organiser du « click and collect » en s'appuyant sur les chambres consulaires. Terre d'Émeraude Communauté est en train d'élaborer un plan de soutien en partenariat avec la Région BFC.

Mme Nathalie Saulnier remercie le magasin Colruyt qui a fait don à la commune de ses invendus de fleurs pour la Toussaint.



Le marché de Noël étant annulé, certains commerçants présents sur ce marché ont sollicité la commune pour ouvrir un commerce éphémère avant Noël. Certains d'entre eux seront présents au marché hebdomadaire du 18 décembre 2020.

- Friche Intermarché

Mme Nathalie Saulnier informe le conseil que la friche de l'ancien magasin Intermarché a été vendue. Le nouveau propriétaire, M. MUFFAT a rencontré Mme Nathalie Saulnier et M. le Maire, afin de présenter le projet commercial autour de cette friche et de sa réhabilitation. Deux possibilités sont à l'étude :

- la réhabilitation du bâtiment existant avec la création de cellules commerciales
- la démolition du bâtiment et la reconstruction sur le site mais de manière à le rendre plus visible de la départementale.

Les objectifs partagés par la municipalité sont d'élargir l'offre commerciale du territoire sans créer de concurrence avec les commerçants du bourg-centre et de proposer aux commerçants du bourg-centre un espace commercial. Le projet devrait voir le jour fin 2021.

*M. Serge Lacroix demande quels types de commerces pourront s'installer.*

*M. le Maire répond qu'il souhaite voir s'installer tous types de commerces ne se trouvant pas déjà au centre-ville, comme une coopérative bio, un magasin de motoculture ou permettre à certains commerces existants de se développer.*

#### E – Comité Culturel d'Animations :

Mme Cindy Pery, conseillère déléguée en charge de l'événementiel et de l'animation, présente aux membres du conseil le programme des manifestations envisagées pour l'année 2021 et l'ambitieux projet de relancer les jeux inter-villages pour l'année 2022.

M. le Maire explique que la crise sanitaire a imposé l'annulation des festivités de Noël au Pays du Jouet mais que cela n'entachait en rien la volonté de faire et probablement plus et mieux pour 2021.

- Mars 2021 : le carnaval sous une forme à définir avec parade et fanfares si la situation sanitaire le permet et un spectacle pour les enfants.
- Avril 2021 : le 04 avril chasse aux œufs sous forme de jeu de piste
- Mai 2021 : à voir pour une collaboration avec le club de marche, pour organiser une randonnée avec plusieurs parcours de distances et de difficultés différentes pour convenir à un maximum de personnes.
- Juin 2021 : le 26 juin fête de la musique et feu de la Saint-Jean (lieu et modalités seront définis lors d'une prochaine réunion)
- Juillet 2021 : marché gourmand en fin de journée le 24 juillet avec animation musicale en soirée
- Août 2021 - Week-end du 6, 7, 8 et 9 août - Fête patronale

Mme Cindy Péry précise qu'un contact sera pris avec l'association IDEKLIC pour savoir s'il y aura un feu d'artifice pour clore le festival en 2021. Le cas échéant, un feu d'artifices pourrait être proposé le samedi soir de la fête. Le samedi après-midi des jeux pour enfants seront organisés permettant de gagner des tours de manège qui seront offerts par les forains. Le dimanche un vide grenier se tiendra au centre-ville.

- Vendredi 6 août : en accord avec les commerçants locaux et quelques ambulants une braderie sera organisée au centre-ville. Eventuellement le soir une petite restauration sera organisée.

- Le 13 août, un marché artisanal sera organisé en nocturne sous la même forme que ceux de cette année.

- Septembre 2021 : date non arrêtée, forum des associations.
- Octobre 2021 : randonnée festive en nocturne pour Octobre rose (date à définir).

#### 4 – Communication et question diverses :

M. le Maire fait part des remerciements des familles Berthet, Behague et Mathieu suite au décès de messieurs Berthet Christian, Behague Stéphane et Mathieu Guy (Charchilla). M. Gilles Behague prend la parole pour remercier l'ensemble de l'équipe municipale et les agents pour leur soutien en cette



période difficile suite au décès de son frère. Sa famille a été particulièrement touchée par l'envoi de fleurs et toutes les marques d'affection reçues.

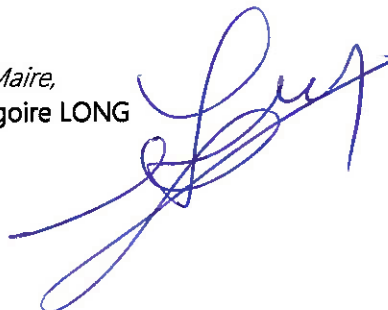
M. Philippe Bourgeois remercie également la commune pour avoir permis l'exposition photo « Entrer ou sortir, il faut bien la prendre » des 10 et 11 octobre 2020. Il a pu accueillir 83 personnes ainsi que les scolaires de l'école privée le 9 octobre 2020.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 53.










*Le secrétaire de séance*  
Bahadir GUZEL



*Le Maire,*  
Grégoire LONG



*Les Conseillers Municipaux*

Eddy LUSSIANA 	Rachel BOURGEOIS 	Benoit COLIN 	Nathalie SAULNIER 	Emmanuel ANGONIN 
Roseline BONDIVENNE Excusée	Didier BERREZ 	Sophie CAPELLI 	Lauriane DAVID Excusée 	David GEAY Excusé 
Pierre GRANDCLEMENT 	Serge LACROIX 	Laurence MAS 	Marie-Christine MOREL 	Sandrine NICOD 
Cindy PERY 	Alain PITON 